

Conditions générales de ventes

ARTICLE 1 –Objet et Champs d'application

Article 1.1 - « Manai Maitai » micro-entreprise, dont le siège est situé 395 chemin du vallon notre dame, 06140 Vence, immatriculée sous le numero SIRET 82110956800021

Article 1.2 - Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des services proposés sur le site www.mana-maitai.com

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander une prestation par téléphone ou par mail, emporte acceptation pleine et entière, sans réserve des présentes conditions générales de vente, accessibles à tout moment sur le site Internet

ARTICLE 2 – Nature des prestations et services proposés :

Conformément à l'article L. 111-1 alinéa 1 du Code de la consommation selon lequel l'ensemble des caractéristiques essentielles de chaque service proposé à la vente doit être porté à la connaissance du consommateur avant la conclusion du contrat, toutes les prestations proposées par Mana Maitai sont individuellement accompagnées d'un descriptif accessible via les différents onglets de présentation du Site.

Les photographies illustrant les soins proposés sont les plus fidèles possibles mais peuvent ne pas être identiques à la réalité du moment, le cabinet étant susceptible d'apporter des évolutions et modifications concernant sa pratique.

Article 2.1 Conformément à la loi du 30 avril 1946 et au décret n° 60665 du 4 juillet 1960, des articles L489 du décret du 8 octobre 1996, ces « massages bien-être » en l'absence de diagnostic et de traitement thérapeutique, sont non thérapeutiques, et ne s'apparentent à aucune pratique médicale ni paramédicale ainsi qu'à toute pratique médicale, thérapeutique ou encore sportive. Il s'agit de techniques manuelles de bien-être et de relaxation uniquement.

Article 2.2- Sont également exclues de l'activité de « Mana Maitai », toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Tout comportement déplacé pourra faire l'objet de poursuite judiciaire.

ARTICLE 3 - Conditions de réalisation des prestations

Article 3 . 1 – « Mana Maitai » n'intervient que sur rendez-vous au domicile du client particulier, en milieu professionnel, en milieu scolaire ou de loisirs, ou dans tous lieux recevant du public

Il est indispensable que le lieu d'intervention possède une place de parking gratuite proche de l'entrée et un ascenseur dans le cas d'un immeuble.

En entreprise et événementiels, les séances de massage Amma Assis se déroulent habillé sur chaise ergonomique

Il est préférable de pouvoir installer le lieu de prestation dans une salle aérée, hors zones de passage.

Article 3 . 2 – Les Prestations sont proposées du lundi au vendredi et au dimanche en fonction de la demande aux dates et lieux fixés d'un commun accord

Article 3 . 3– La prise de rendez-vous se fera par téléphone, par mail ou par formulaire de contact.

Toutes les coordonnées nécessaires à la prise de rendez-vous sont disponibles sur le site internet

Article 3 . 4 –Entretien préalable :

Chaque début de séance commence par un entretien personnalisé permettant d'établir votre état du moment, de connaître vos attentes, vos besoins, En tout état de cause, vous devez vous assurer que les prestations réalisées sont compatibles avec votre condition physique et que vous ne présentez pas l'une ou plusieurs des contre-indications décrites dans l'article 4. Vous êtes tenu d'informer le praticien de votre état de santé pouvant être impacté par un soin .

En cas de doute un certificat de votre médecin autorisant la réalisation des massages pourra vous être demandé.

Article 3.5- Les prestations sont réalisées sans discrimination, dans le respect de votre vie privée, de votre dignité et de votre liberté et ne seront proposées qu'aux personnes majeures, ou mineures titulaires d'une autorisation de son représentant légal à la pratique du massage bien-être.

ARTICLE 4 - Les contre indications aux massages bien-être

Chaque client devra se conformer aux conseils et aux recommandations de « Mana Maitai » notamment au niveau des contre-indications aux massages bien-être.

En effet, à la lecture des présentes CGV, le client est informé et accepte qu'il est contre-indiqué de donner un massage de bien-être, sans avis médical préalable, à des personnes souffrant, sans que cette liste soit exhaustive, de pathologies lourdes, problèmes cardiaque, insuffisance rénale, cancer...de troubles nerveux, épilepsie, de diabète.

Il existe des contre-indications absolues : phlébite, forte fièvre, sur un fibrome ou une tumeur, lors d'une chimiothérapie, à la suite d'une intervention chirurgicale majeure.

Enfin, il existe des restrictions relatives au massage dans les cas suivants (les zones concernées étant proscrites): blessure (inflammation aiguë, déchirure musculaire, cicatrice récente ou douloureuse, plaie), trouble circulatoire important, tendinite ou luxation, hernie discale, crise aiguë d'arthrose ou d'arthrite, hématomes, affections cutanées couvrantes (œdème, dermatose, eczéma infecté) ou contagieuses.

En cas d'allergies, le client s'engage à en informer « Mana Maitai » au moment de la prise de rendez-vous.

En cas de grossesse, il est recommandé à la cliente de demander un avis préalable à son médecin, gynécologue ou sage-femme et d'en informer « Mana Maitai » lors de la prise de rendez-vous.

Pour s'assurer que son client est apte à recevoir un massage bien-être, le praticien vous fera signer un document rappelant les contre-indications susvisées lors du premier rendez-vous. Le client attestera également par sa signature qu'il n'a rien à déclarer sur son état de santé qui ne serait pas compatible avec la réalisation d'un massage bien-être sur sa personne sans avis médical et déclare informer au préalable le praticien de tous changements sur son état de santé lors des prochains rendez-vous.

En conséquence, « Mana Maitai » se réserve le droit de refuser à tout moment, un client dont l'état de santé ne serait pas compatible avec la réalisation d'un massage bien-être sur sa personne sans avis médical préalable.

ARTICLE 5 – Tarifs et devis :

Les prix indiqués sur le site Internet sont exprimés en Euros et TTC et correspondent à ceux en vigueur au jour de la commande ou réservation du soin.

En franchise de TVA, elle ne peut être déduite, ni récupérée des achats de biens et de services effectués pour l'activité. « *TVA non applicable - article 293 B du CGI* » figurant sur la facture

Une participation financière de 5 euros par tranche de 10 km au delà de Vence sera à rajouter en sus du prix de la prestation

« Mana Maitai » se réserve également le droit de modifier ses prix à tout moment, étant précisé que les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation du rendez-vous.

Le paiement lui-même ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement effectif des fonds.

Article 5 . 1- Pour les Prestations nécessitant un devis personnalisé pour les entreprises (ou événementiels, salons, congrès,...) et qui ne font pas l'objet d'un contrat cadre de fourniture de prestations de services entre les parties.

Le devis est valable un mois à partir de la date d'émission de celui-ci.

Pour les interventions en entreprise et événementiels, un devis personnalisé est établi en fonction de votre demande sous un délai de 15 jours : il tiendra compte du nombre de prestations, de leur fréquence (ponctuelle ou récurrente) et de la nature du service proposé et des frais de déplacement éventuel. Le devis et les CGV signés doivent être accompagnés d'un versement de 30% du montant total indiqué sur le devis. Le versement de cet acompte se fera par chèque ou virement bancaire

En entreprise : un jour équivaut à une intervention de 6 heures et pour un maximum de dix-huit séances individuelles bien-être Amma assis. Les réservations doivent être confirmées au préalable. Les tarifs forfaitaires ne varient pas en fonction des désistements éventuels.

En journée événementielle : le nombre d'heures d'intervention, ainsi que la durée des séances individuelles Amma assis peuvent être ajustables en fonction du nombre de participants et de la durée de l'évènement.

Article 5.2 -Dans le cadre d'une prestation à domicile, toute prestation est réalisée sans contrat écrit au préalable entre les parties ou devis signé valant bon de commande.. Le paiement de la prestation devra se faire par chèque, en espèce ou carte bancaire au début du rendez-vous.

Article 5.3 -En cas d'annulation de rendez-vous, le client devra le faire par mail ou téléphone au moins 24h avant ce dernier. Tout rendez-vous non annulé dans ce délai fera l'objet d'une facturation.

Toute demande de report ou d'annulation par le client devra nous parvenir au moins 15 jours ouvrables avant la date fixée. A défaut, « Mana Maitai », sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 50% du montant total de la facture, avant déduction de l'acompte perçu.

Si l'annulation intervient dans les 7 jours ouvrables avant la date fixée, « Mana Maitai », sera en droit de facturer, à titre d'indemnité, 75% du montant total de la facture, avant déduction de l'acompte perçu.

En cas d'annulation sur place ou la veille, l'indemnité sera de 100% du montant de la prestation prévue.

En cas d'annulation à l'initiative de « Mana Maitai » et si aucune date de remplacement n'est convenue, celle-ci remboursera au client l'acompte perçu dans un délai maximal de 8 jours.

Article 5 . 4– Les « Bons cadeaux »

Le client a la possibilité d'acheter un « bon cadeau » pour un tiers bénéficiaire sur simple commande par téléphone ou par e-mail .

Pour cela, « Mana Maitai » devra être informée du massage souhaité ou bien de la valeur du « bon cadeau » laissant ainsi le choix au tiers bénéficiaire de la prestation désirée, du nom et prénom du client, de ses coordonnées téléphoniques, de son adresse email ainsi que les nom, prénom, téléphone et email et postale complète du tiers bénéficiaire.

Ce n'est uniquement qu'après réception et encaissement du paiement (par chèque, par espèce ou par virement) du client que le « bon cadeau » lui sera envoyé par email. Le tiers bénéficiaire pourra alors prendre rendez-vous

Le « bon cadeau » est valable 3 mois à compter de sa date d'achat ou de la date définie entre le client en accord avec « Mana Maitai ». Il ne sera ni remplacé, ni remboursé de fin de validité, ou de non-exécution par le tiers bénéficiaire. Dans le cadre d'un « bon cadeau », le rendez-vous fixé pourra être annulé et modifié sans frais supplémentaires, si la personne prévient par mail ou par téléphone au moins 24h avant la date prévue initialement. Dans le cas contraire, le « bon cadeau » n'aura plus de validité.

ARTICLE 6 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travailler « Mana Maitai » se réserve le droit de replanifier de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le client sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de versement d'indemnité. Les acomptes perçus seront restitués au client dans un délai maximal de 8 jours suivant la résiliation du contrat.

ARTICLE 7 - Litiges

Les présentes CGV sont soumises à la législation française.

En cas de litiges les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant toute action judiciaire.

Ainsi, toute réclamation doit m'être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivants le jour de la prestation concernée:

Dursap Layana « Mana Maitai »
395 chemin du vallon notre dame
06140 Vence

A défaut, tout différent survenant avec un client et qui serait lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux. Pour l'ensemble des autres clients, ce sont les dispositions du code de procédure civile qui s'appliqueront.

ARTICLE 8 - Responsabilité civile professionnelle

« Mana Maitai », représenté par Layana Dursap, cotise à la FFMTR et Axa Assurance, une assurance en responsabilité civile professionnelle et risques d'exploitation.

Il est précisé que la responsabilité de Layana Dursap ne saurait être engagée en cas de dommages liés à la négligence d'un client, en particulier s'il n'a pas révélé à Layana Dursap l'existence de contre-indications l'affectant, que ce soit lors de la signature du document d'information visant à l'alerter des contre-indications applicables, ou des rendez-vous ultérieurs en cas de modifications de son état de santé.

ARTICLE 9 : Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente ainsi que toutes les opérations de fourniture de prestations de service qui y sont visées, seront soumises au droit français.